



Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Mes chers collègues,

Une fois de plus, notre secteur d'activité est en proie à des fluctuations que nous subissons.

Si les discussions sont en cours sur la revalorisation des produits agricoles au travers de la loi Egalim 2 en préparation, nos charges s'envolent et fragilisent nos résultats économiques.

Les prix payés aux producteurs se dégradent.

Les intrants (matières premières, engrais, carburants...) explosent et nous n'avons que peu de maîtrise.

Le maillage vétérinaire se distend et le nombre de producteurs et de têtes continue de s'effondrer.

Dans le contexte géopolitique instable, où les organisations internationales craignent des famines sévères, comment préserver nos productions, viser l'autosuffisance alimentaire pour le pays et limiter les impacts de la crise à venir ?

Comment l'Etat envisage-t-il de soutenir la production ?

Dans notre domaine, au GDS, nous nous devons de maintenir et renforcer notre accompagnement. Plus que jamais, le sanitaire reste un levier économique solide pour soutenir et faire progresser notre activité.

Les chantiers en cours (IBR, BVD, biosécurité, bien-être) sont énormes, et pas toujours très simples, mais ils seront toujours bénéfiques, pour nos animaux, nos productions et nos entreprises.

Restons solidaires, motivés et responsables pour nos structures et refaire de la ferme France un pilier de notre économie.



Stéphane Jeanne
Président du GDS

N° 61 Avril 2022

Sommaire

P 2-3 IBR

P4 - Biosécurité

P5 - Bien-Etre Animal

P6 - Dosage des IgG

Agenda

05/04/2022

Conseil d'Administration

Vie de l'équipe

A compter du 01/05/2022,
Laurène Barbier quitte
l'équipe du GDS pour
s'installer en exploitation.

Nous accueillons Estelle
Freycon, pour reprendre
ses missions.

Contact

02 40 16 39 00

gds44@reseaugds.com

www.gds44.fr



IBR : Nouvelle réglementation

La mise en place du nouvel arrêté ministériel va apporter des changements importants !

Ce texte met en cohérence les prescriptions nationales avec le droit européen après la reconnaissance du programme français d'éradication de l'IBR par la Commission européenne.

Les évolutions vont se mettre en place sur l'année 2022, elles concernent différents domaines :

La prophylaxie annuelle : mise en place des mesures dès ce printemps pour les troupeaux laitiers, à la prochaine campagne pour les troupeaux allaitants.

	Type d'élevage	
	Troupeau laitier	Troupeau Allaitant
Indemne depuis plus de 3 ans (*)	2 dépistages sur lait de tank par an (pas de changement)	Dépistage annuel de maximum 40 bovins de plus de 24 mois. (**) (allègement de la prophylaxie IBR)
Indemne depuis moins de 3 ans	6 dépistages sur lait de tank par an (qui seront programmés par le GDS)	Dépistage de tous les bovins de plus de 24 mois (Pas de changement)
Indemne avec un atelier déroga-taire sur même site		
« Non Indemne »	Dépistage en analyse individuelle des animaux de plus de 12 mois non infectés	

(*) Il n'y aura pas d'allègement de prophylaxie pour les cheptels en lien épidémiologique avec des élevages infectés.

(**) Un troupeau allaitant avec moins de 40 bovins de plus de 24 mois devra tous les faire prélever.

Troupeau allaitant : la liste des bovins à dépister sera envoyée avant la date anniversaire de prophylaxie. Dans ces animaux sélectionnés, certains seront à tester en Brucellose (voire en Leucose). Suivant les cas, il sera peut-être demandé des dépistages Paratuberculose et/ou BVD sur d'autres bovins en complément des prélèvements IBR.

Les troupeaux avec bovins positifs ont également de nouvelles mesures à appliquer : suivi en analyses individuelles, obligation de réforme des infectés dans l'année s'il reste moins de 10% ou moins de 10 animaux concernés. L'objectif est de cibler un assainissement rapide de ces troupeaux.

Le suivi des élevages non conformes sera réalisé par la DDPP (35 à ce jour).

Les Achats : mise en place des nouvelles mesures dès maintenant avec une tolérance jusqu'à la fin de l'année.

Un troupeau Indemne ne rentre que des bovins indemnes.



Un dépistage sérologique IBR est à réaliser entre 15 et 30 jours après la livraison.

Si le transport est fait de ferme à ferme sans rupture de charge, une dérogation au contrôle sérologique IBR (toujours envisageable) peut permettre de valider le contrôle d'achat.

Il est possible de faire « l'impasse » sur l'analyse IBR avec le transport direct, mais d'autres maladies sont à surveiller : BVD, Paratuberculose, Néosporose par exemple, qui restent primordiales à rechercher lors d'achat.

Contactez votre vétérinaire et demandez la réalisation du « Kit Intro ». Les tarifs des analyses ont été négociés avec Inovalys.

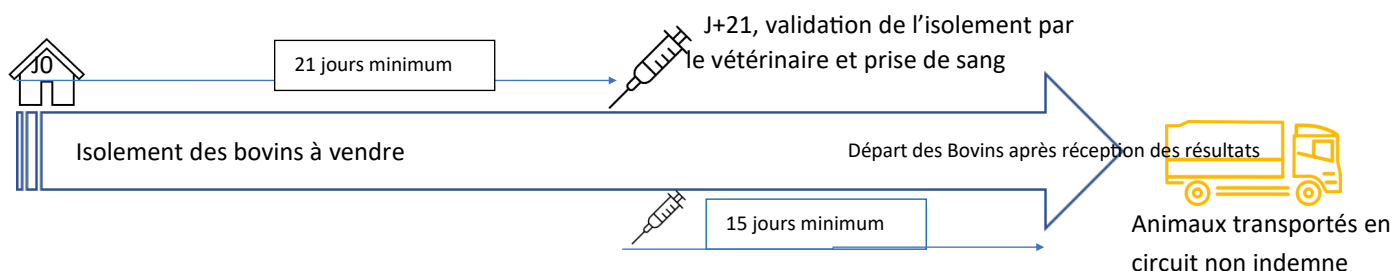


IBR : Nouvelle réglementation



Les bovins non indemnes et non infectés peuvent être introduits dans les cheptels non indemnes (en cours de qualification, en assainissement, non conformes) après les étapes suivantes :

1. Après minimum 21 jours d'isolement des bovins à vendre,
2. Une prise de sang faite au plus tôt **15 jours avant le départ** des bovins (et après les 21 jours d'isolement), les bovins restant isolés jusqu'à leur départ.
3. Une validation de l'isolement par le vétérinaire (le jour des prises de sang).



A l'arrivée chez l'acheteur, ils sont isolés, testés en analyse IBR individuelle dans les 15 à 30j après leur livraison.



Des bovins issus de troupeaux non indemnes, non isolés, non contrôlés avant-vente iront en atelier d'engraissement dérogatoire (en bâtiment dédié isolé) ou à l'abattoir (bovins en circuit à risque contrôlé).

Les ateliers dérogatoires : Le nouvel arrêté demande aux ateliers dérogatoires de nouveaux engagements afin de garder une dérogation au contrôle d'achat et à la prophylaxie IBR.

Pour rappel, les ateliers dérogatoires en bâtiments dédiés ne doivent pas présenter d'accès à une pâture. Ils sont soumis à une visite annuelle réalisée par le vétérinaire sanitaire.

Si l'atelier dérogatoire est sur le même site que celui d'un atelier d'élevage (cartes vertes), les bovins introduits dans le bâtiment dérogatoire devront être :

- soit indemnes d'IBR ou indemnes d'IBR vaccinés, L'éleveur s'engagera, lors de la visite annuelle, à n'introduire que des bovins issues de troupeau indemne,
- soit vaccinés (IBR) lors de l'introduction dans l'atelier d'engraissement dérogatoire (pas d'engagement à n'introduire que des animaux indemnes).

Les ateliers dérogatoires « isolés » (c'est-à-dire sans présence de bovins d'élevage sur le même site) n'auront pas à les faire vacciner en cas d'introduction d'animaux non indemnes.

Ces différentes évolutions seront appliquées dans toute la France, **au plus tard en octobre 2022**, pour la nouvelle campagne de prophylaxie.

L'objectif de cet arrêté est d'obtenir un assainissement du territoire à 5 ans, pour une reconnaissance du statut indemne d'IBR à tout le pays.

Besoin de plus d'informations ?

Contactez le GDS au 02.40.16.39.00 ou Ch Parou au 07.64.03.55.24

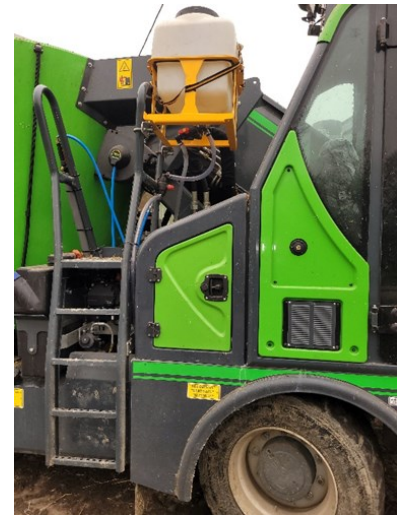


Biosécurité et matériel en commun

GAEC DES 3 FRONTIERES (Jacky Niel et Pascal Leray)

« Nous avons une dessilleuse en CUMA avec 8 autres exploitations (7 exploitations laitières et un élevage allaitant). Nous avons été alertés par le GDS sur le risque sanitaire que représente la dessilleuse. La dessilleuse passe dans toutes les exploitations sur une même journée sur les aires d'alimentation des animaux. Le risque est bien présent notamment pour la BVD et il est plus important qu'avec une bêtaillère en commun du fait de sa fréquence d'utilisation.

Cela fait 4 ans que nous travaillons tous ensemble. Les contraintes sont faibles, nous devons juste préparer les aliments complémentaires pour que le timing de la dessilleuse soit respecté. Nous avons également fait le choix de profiter de la dessilleuse pour la distribution de l'alimentation des génisses sur notre exploitation.



Système de désinfection

Pour le même coût qu'avant, cet outil nous permet de gagner environ 45 minutes sur notre temps de travail tous les jours pour l'alimentation à la fois des vaches laitières et des génisses. La ration est bien mélangée et est homogène. Nous n'avons pas remarqué de gain de production pour les vaches laitières car notre ration était déjà mélangée par le passé. Par contre, il faudrait le mesurer pour les génisses.

Nous sommes à environ 11€ les 1000L de lait produit et pour les collègues le coût peut aller de 8€ à 11€ suivant ce que l'on fait. Le samedi une double distribution est réalisée pour les vaches laitières, le dimanche il ne reste plus qu'à repousser. Nous ne reviendrons jamais en arrière et pour les collègues c'est pareil.

Afin de limiter le risque sanitaire qui est pour nous le seul défaut par rapport à l'utilisation de la machine, nous avons fait installer un système de désinfection des roues. Le chauffeur peut ainsi simplement sur la route entre 2 exploitations actionner le système de désinfection afin de limiter les risques. »



Mise en action du système de désinfection

Caroline QUINTELA



« En tant qu'animatrice à l'Union des Cuma des Pays de la Loire, j'accompagne les groupes d'éleveurs ayant une dessilleuse automotrice en Cuma et les projets en cours. Ce système est pour les éleveurs très intéressant en termes d'organisation et de rentabilité, ce qui explique l'émergence de ces nouveaux groupes. Mettre le sanitaire au centre du projet est important. Nous n'étions pas vraiment sensibilisés à ce risque et l'accompagnement du GDS nous a permis de répondre aux éleveurs et de les sensibiliser en cas de nouvelles installations. » Caroline QUINTELA



Aimant sur la dessilleuse pour capter les corps étrangers



Après la distribution



Bien-être animal : retour sur une Assemblée interactive

Le 24 février dernier, le GDS de Loire-Atlantique tenait son Assemblée Générale annuelle, à laquelle sont conviés les Délégués du GDS.

L'occasion de traiter un sujet de pleine actualité : le bien-être animal et l'attente sociétale. Si le BEA est d'ores et déjà réglementé et obligatoire en filières aviaire et porcine, son intégration au sein de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est une première approche .

Bien plus qu'une présentation pédagogique, le Conseil d'Administration a souhaité laisser la parole aux éleveurs pour que leur perception soit entendue et remontée aux administrations compétentes.

Sous forme de jeu de questions-réponses interactives via les téléphones des participants, différents aspects ont été abordés au travers de 15 items, allant de la perception générale au bien-être des éleveurs.



Le bien-être animal, d'un point de vue opérationnel, c'est avant tout la perception positive par les animaux des 5 libertés fondamentales :

- Absence de faim et de soif**
- Absence d'inconfort**
- Absence de douleur, de blessure ou de maladie**
- Liberté d'exprimer les comportements propres à l'espèce**
- Absence de peur et d'anxiété**

Leur mise en œuvre correspond à la bientraitance, qui est le quotidien des éleveurs au travers de votre travail. « Quand je mets en place des mesures favorisant le bien-être, je le fais avant tout pour mes animaux, parce que je suis avant tout éleveur ».

Et un troupeau qui se sent bien est un troupeau qui produit bien et un éleveur plus serein.

Votre GDS, au travers de la surveillance des maladies, des audits et conseils personnalisés, vous accompagne dans cette démarche.

ONE HEALTH - UNE SEULE SANTÉ

GDS Loire-Atlantique

L'action sanitaire ensemble

GDS Loire-Atlantique

Vous ne pouvez plus voter

Que pensez-vous du regard que la société porte sur l'élevage en matière de BEA ?

Option	Pourcentage	Nombre de votes
1 Je comprends les questions, il y a de nouvelles exigences, il faut adapter les pratiques.	27%	17
2 Je comprends les questions, il y a une méconnaissance de mon métier, il faut communiquer.	70%	44
3 Je me sens agacé, leurs interrogations ne sont pas justifiées.	3%	2

woclap Présentation Votes 4 / 15 Messages 100 % Quitter 63 / 80

Dosage des IgG

Mes veaux sont-ils efficacement protégés ?

Les veaux naissent avec un système immunitaire très peu développé. Seul le colostrum de leur mère, riche en anticorps, pourra permettre de les protéger le temps qu'ils puissent synthétiser efficacement leurs propres anticorps – ce qui arrive vers 3 semaines d'âge. Si le transfert colostrale est incomplet, c'est-à-dire quand les anticorps maternels ne passent pas en quantité suffisante dans le sang du veau, celui-ci est alors vulnérable aux infections. Cela se traduit en général par des diarrhées ou des problèmes respiratoires dans les 3 premières semaines de vie.

Un bon transfert colostrale repose sur 3 éléments :

QUALITE DU COLOSTRUM : Vous avez peut-être l'habitude de l'évaluer, avec un pèse-colostrum ou un réfractomètre. Elle dépend entre autres de la qualité de la préparation au vêlage.

QUANTITE : Pour un colostrum moyen (dès 24 % au réfractomètre, ou 50g/L au pèse-colostrum), un veau de 40 kg a besoin de boire 4 L.

RAPIDITE : Ce sont les 6 premières heures de vie qui permettent vraiment un passage efficace des anticorps vers le sang du veau.

On recommande donc : **4L dans les 6 premières heures de vie**, dont au moins 2L immédiatement à la naissance. Laissés à eux-mêmes, environ 60% des veaux n'ingèrent pas ces quantités.

Même si les colostrums sont au départ de bonne qualité, cela peut mener à des échecs de transfert d'immunité, et se traduire par des diarrhées. 86 % des veaux malades sont au départ insuffisamment protégés par le colostrum.

Comment évaluer ma situation ?

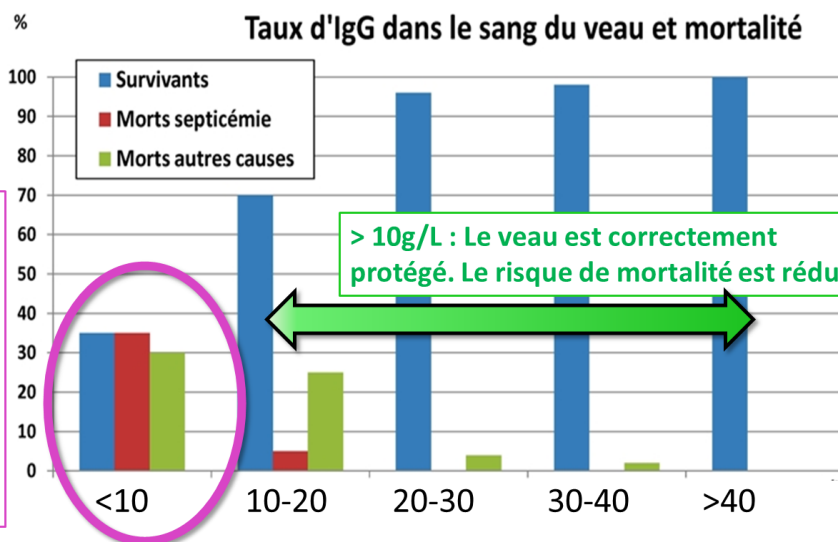
Seule une mesure sur le sérum du veau (prélevé par prise de sang) permettra d'observer le résultat des 3 facteurs : QUALITÉ + QUANTITE + RAPIDITE.

En pratique, il s'agit de demander un dosage d'IgG sériques à votre vétérinaire. La prise de sang doit s'effectuer entre 36h et 6 jours d'âge. L'analyse peut se réaliser en laboratoire, ou de façon moins précise mais plus rapide, au cabinet. Prélevez plusieurs veaux, malades ou non, pour avoir une vision d'ensemble.

Le GDS rembourse 100 % HT des analyses sur 3 à 5 veaux par an. Lorsque la mesure est réalisée par le vétérinaire au cabinet, 5€/veau sont remboursés, sur présentation de la facture et du résultat.

N'oubliez pas non plus que 2 analyses de diarrhée de veau / an sont remboursées aux adhérents (dont au moins 1 analyse réalisée en laboratoire), sur présentation de la facture et du résultat !

< 10g/L : Le veau est en danger. La quantité bue, la qualité, ou la rapidité ont été insuffisants. Une marge de progression est possible.



> 10g/L : Le veau est correctement protégé. Le risque de mortalité est réduit.